

Cahier Théosophique 96

© Textes Théosophiques, Paris

© Dépôt Légal – juin 1993 – Edition 2024

L'HÉRÉDITÉ EST-ELLE UNE ÉNIGME ?¹

Un écrivain bien connu du *Harper's Magazine* disait dernièrement : « L'hérédité est une énigme ». Il ajoutait ensuite :

« Les individus de la race humaine sont liés entre eux par un enchevêtrement si curieux qu'il est presque impossible de déterminer les responsabilités. Nous essayons d'étudier ce problème dans nos asiles et nos prisons, et nous obtenons ainsi un grand nombre de faits intéressants, mais ils se contredisent trop pour pouvoir aider la justice. La difficulté consiste à enlever à une personne la responsabilité des fautes de ses ancêtres, sans lui enlever la responsabilité de ses propres fautes ».

Tel est le point de vue ordinaire. L'hérédité est une énigme et elle le restera tant que les lois de Karma et de la Réincarnation ne seront pas admises ni prises en considération dans toutes ces enquêtes. Presque tous ces écrivains admettent, sauf ceux qui disent ne pas savoir, le point de vue théologique que chaque être humain est une création nouvelle, une nouvelle âme projetée dans la vie sur cette terre.

C'est tout à fait logique dans la mesure où ils affirment que nous sommes seulement mortels et non des esprits. Les investigateurs religieux admettent que nous sommes des esprits, mais ne vont pas plus loin, sauf pour adopter l'idée de la même création spéciale. Ainsi, lorsqu'ils abordent la question de « l'Hérédité » c'est très sérieux. Cela devient une énigme surtout pour ceux qui enquêtent sur l'hérédité et qui s'efforcent de

¹ *The Path* — Novembre 1888.

décider sur qui la responsabilité doit retomber, alors qu'ils ne savent rien de Karma ou de la Réincarnation.

On suggère qu'il est nécessaire d'avoir une législation sur le sujet. En conséquence si nous avons le cas d'un meurtrier à examiner et constatant qu'il sort d'une race ou d'une famille de meurtriers, ce qui en fait un être qui ne peut s'empêcher de commettre des meurtres, nous devons conclure que ceci est dû à l'« hérédité » et il ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable. Prenez le cas des tribus, familles ou sectes de Thugs aux Indes dont le but consiste à faire passer les gens de vie à trépas. Leurs enfants hériteraient obligatoirement de cette tendance. Cela ressemble au chat et à l'oiseau. Il est dans la nature du chat de manger l'oiseau et vous ne pouvez l'en blâmer. Ainsi nous devrions être amenés à passer une loi faisant une exception pour le cas de telles personnes infortunées. Alors nous devrions envisager la possibilité de faux-témoignages cités au jugement du criminel tendant à montrer qu'il tombe sous le coup de la loi. Cette possibilité est si grande qu'il est improbable qu'une telle loi puisse jamais passer. De sorte que, si le monde juridique et scientifique était capable d'arriver à une conclusion quelconque reconnaissant la puissance de l'hérédité, les résultats seraient nuls, à moins que la vérité de Karma et de la Réincarnation soit admise. En l'absence de celle-ci aucune loi et, de ce fait, aucun remède pour la prétendue injustice infligée aux criminels irresponsables ne pourraient être appliqués. J'expose ici, non pas ce que je pense qui devrait être fait, mais ce qui serait la fin inévitable des recherches sur l'hérédité sans l'aide des deux autres grandes lois.

Si ces deux doctrines étaient acceptées par les soi-disant législateurs, il s'ensuivrait que jamais une loi telle que celle dont j'ai parlé ne serait passée pour la bonne raison que, une fois

Karma et la Réincarnation admis, la responsabilité de chaque individu est considérée plus grande qu'auparavant. Il n'est pas seulement responsable de par ses tendances héréditaires, mais dans un sens plus large, du grand tort qu'il inflige à l'État par les effets futurs de sa vie, ces effets agissant sur ceux qui seront ses descendants.

Il n'y a pas de très grande énigme dans l'« Hérité » en tant que loi du point de vue de Karma et de la Réincarnation quoique, bien entendu, les détails de son fonctionnement resteront compliqués et nombreux.

Je sais que certains Théosophes ont déclaré qu'ils sont troublés, mais c'est parce que cette idée est nouvelle, très différente de celle qu'on nous a inculquée au cours de notre jeunesse et dans nos rapports avec nos amis à l'âge adulte.

Un Théosophe ne devrait ignorer ni perdre de vue aucune des observations, aucun des faits admis concernant l'hérité. Nous sommes forcés de reconnaître que les tendances et les particularités se transmettent de père en fils, et ainsi de suite, dans toute la lignée des descendants. Dans un cas, c'est un trait mental qui est transmis, dans un autre cas, c'est une particularité physique, et nous retrouvons souvent reproduites dans un arrière-petit-fils, les habitudes physiques de son ancêtre éloigné.

On se pose alors la question : « Comment puis-je être rendu responsable de telles tendances étranges alors que je n'ai jamais connu cet homme de qui je les hérite ? ». Il est impossible de répondre à cette question selon les théories actuelles. Car si je viens du sein de Dieu en tant qu'âme nouvelle, ou si ce qui est appelé âme ou intelligence est le produit de ce corps que j'habite et à la formation duquel je n'ai pas participé, ou encore si je viens de sphères beaucoup plus éloignées sans relation avec cette terre pour prendre ce corps dont la génération ne me

concernait pas, ce serait la plus grande injustice pour moi d'être tenu pour responsable de ce qu'il peut faire. Il me semble, d'après les prémisses énoncées, qu'il n'y a pas moyen d'échapper à cette conclusion, et à moins que nos sociologues et économistes politiques et législateurs n'admettent les lois de Karma et de Réincarnation, ils devront faire passer les lois dont j'ai parlé. Nous aurons alors un code de lois qui pourra s'intituler : « Des limitations de la responsabilité des criminels en cas de meurtres ou d'autres crimes ».

Mais toute la difficulté provient de l'habitude *héritée et transmise* dans la mentalité occidentale de considérer les effets et de les prendre pour les causes et de considérer les instruments ou les moyens par lesquels les lois de la nature agissent comme des causes. On a envisagé l'hérédité, ou on commence à le faire, comme étant la cause du crime ou de la vertu. Elle n'est pas une cause mais le moyen ou l'instrument pour produire l'effet, la cause étant cachée plus profondément. Il paraît tout autant erroné d'appeler l'hérédité une cause d'actes bons ou mauvais, que d'appeler le simple cerveau mortel ou le corps la cause du mental ou de l'âme.

Il y a des âges, les sages hindous admettaient que le corps n'était pas l'origine du mental, mais qu'il existait ce qu'ils appelaient « le mental du mental », ou comme nous pourrions l'exprimer « l'intelligence opérant au-dessus et derrière la matière cérébrale ». Et ils renforçaient leur thèse par un grand nombre d'exemples, à savoir que l'œil ne pouvait voir alors même qu'il fonctionnait parfaitement, à moins que le mental qui est derrière lui n'agisse. Nous pouvons aisément prouver ceci par l'exemple des somnambules. Ils marchent les yeux grands ouverts ; la rétine doit donc recevoir l'image visuelle comme d'ordinaire, et cependant, ils ne vous voient pas, lorsque vous

êtes devant eux. C'est parce que l'intelligence est dissociée de l'organe optique pourtant parfait. Nous admettons donc que le corps n'est pas la cause du mental, que les yeux ne sont pas la cause de la vue, mais que le corps et l'œil sont les instruments par lesquels la cause opère.

Karma et Réincarnation impliquent l'idée que *l'homme* est une entité spirituelle qui emploie le corps dans un certain but.

Depuis des temps immémoriaux, les sages affirment qu'il (l'être spirituel) fait usage du corps qu'il a acquis par Karma. De ce fait, la responsabilité ne peut être imputée au corps, ni en premier lieu à ceux qui procréèrent ce corps, mais à *l'homme, lui-même*. Ceci exprime parfaitement la justice, car tandis qu'un homme dans un corps quelconque doit souffrir ce qu'il mérite, les autres hommes (ou âmes) qui ont produit de tels corps sont également obligés de faire une compensation dans d'autres corps.

Puisque la compensation n'est pas faite vis-à-vis d'un quelconque tribunal humain et imparfait, mais par la nature elle-même qui en contient tous les aspects, il s'agit du rétablissement de l'harmonie ou de l'équilibre rompu.

La nécessité de reconnaître la loi, du point de vue de l'éthique, vient du fait que, à moins d'être conscients que telle est la loi, nous ne commencerons jamais à accomplir des actes ou à avoir des pensées tels qu'ils tendront à provoquer dans la lumière astrale les modifications requises, nécessaires pour mettre en route un nouvel ordre de pensées et d'influences. Ces influences nouvelles, bien sûr, n'arriveront pas à leur plein effet et ne retomberont pas sur ceux qui les ont générées mais elles agiront sur leurs descendants et prépareront aussi un âge nouveau à venir auquel prendront part ces mêmes personnes qui ont créé le courant nouveau. Ce n'est donc, en aucune façon, un

travail stérile et sans récompense, car nous reviendrons nous-mêmes dans un âge ultérieur cueillir les fruits de ce que nous avons semé. L'impulsion doit être donnée et nous devons savoir attendre le résultat. La roue du potier continue à tourner après qu'il a retiré son pied, ainsi la roue qui tourne devra poursuivre son mouvement jusqu'à ce que l'impulsion soit épuisée.

W. Q. Judge

RÉINCARNATION ET SEXE²

Question. — Trouve-t-on quelque indication dans les écrits de Madame Blavatsky ou dans ceux d'une autre personne supposée connaître la question, à savoir si l'Ego s'incarne alternativement dans les deux sexes ou bien toujours dans le même ?

Réponse. — Je ne me souviens pas avoir lu dans quelque écrit de H.P.B. quoi que ce soit à ce sujet. On ne pourra pas trouver davantage de déclaration relative à l'incarnation de l'Ego alternativement dans un corps d'homme ou de femme, autant que je m'en souviens, dans les notes écrites sur divers sujets par les Adeptes qui envoyèrent H.P.B. dans le monde. On peut y trouver l'enseignement qu'à notre époque, dans notre évolution, les égos, maintenant dans des corps humains, ont passé par toutes sortes d'expériences et dans les deux sexes, mais on n'est pas fondé à en déduire, qu'en ce qui concerne le sexe, l'incarnation soit régulièrement alternée, pas plus qu'on est en droit d'en réfuter l'idée. Cet enseignement n'a tout simplement rien à voir avec ce problème.

Il semble que la question soit intéressante pour de nombreuses personnes, mais je dois avouer que je n'y attache absolument aucun intérêt. Ma prochaine naissance sera-t-elle dans un corps de femme ? Cela me laisse indifférent. Il s'est avéré qu'un égo a bien réussi dans le corps appelé Helena P. Blavatsky ; et, qu'à l'opposé, un autre égo a réussi dans un corps d'homme appelé Sankarachariah, On dit, qu'en Inde, une certaine femme Maji est aussi un grand Yogi. Ainsi, comme je suis parfaitement impartial, on pourra en conclure que mes

² *The Theosophical Forum* — Juin 1892.

remarques ne sont colorées d'aucun parti pris pour l'un ou l'autre sexe, alors que pour certains il est évident et souvent susceptible d'obscurcir la compréhension.

À vrai dire, je n'adhère pas à la thèse de l'alternance. Dès la première impression elle paraît trop toute faite. De plus, elle semble violer les conclusions naturelles à tirer de la vie humaine et du caractère humain, notre seul guide en la matière, du fait qu'elle suggère un directeur personnel en arrière-plan. Si nous admettons un Dieu anthropomorphe qui a établi une loi afin que tout ego ait tantôt une forme mâle, tantôt une forme femelle dans laquelle vivre, sans tenir compte des lois d'inclination, d'attraction et de répulsion, on pourrait à la rigueur soutenir l'idée que l'alternance régulière de sexe constitue la règle. Mais l'univers est gouverné par la loi et non par un caprice. Examinons donc pour l'instant un point ou deux.

Le Karma de vies passées détermine où, comment et quand nous naîtrons. Mais, dans le sujet de notre débat, une des ramifications de la loi de Karma qui aura davantage de rapport avec notre sujet est celle de l'inclination. En d'autres termes, l'inclination établie dans une vie antérieure déterminera l'inclination vers une naissance suivante dans une famille particulière. Et il nous faut aussi considérer la question de caractère essentiellement masculin ou féminin et non simplement en tant qu'apparence ou fonction. Si nous découvrons ce qu'est la particularité essentiellement distinctive du caractère féminin comme opposée par comparaison au caractère masculin, alors pourrons-nous sans doute arriver à une conclusion vraisemblable, bien que, comme je l'ai déjà dit, ce soit sans intérêt et inutile de toute manière.

Maintenant, dans les limites de ma compréhension, le caractère féminin *per se* est concret, c'est-à-dire, que son

inclination en pensée, en parole et en action, vise au concret ; tandis que le caractère masculin me semble *per se* l'opposé. Les Kabalistes et les anciens de tous les pays ne peuvent faire autorité pour mes lecteurs mais ils soutiennent ce point de vue. Et l'existence d'exceptions dans les deux sexes ne contredit pas cette opinion mais va plutôt dans le même sens, puisque nous disons aussi bien d'une femme qu'elle a un caractère d'homme, que d'un homme qu'il a un caractère de femme. La différence ne fut pas inventée par des hommes tyranniques mais semble réellement exister racialement. En effet, où que vous alliez ou quel que soit le degré de civilisation ou de barbarie moderne ou ancienne des exemples que vous citez, ils montrent toujours les mêmes différences et des caractéristiques identiques.

Soit que vous admettiez ou repoussiez la description spécifique *d'état concret* ou *d'état abstrait*, il n'en reste pas moins vrai que le caractère essentiel de la femme, quelle que soit sa marque distinctive, est totalement différente du caractère essentiellement masculin.

Supposant que l'Ego (A) ait évolué le caractère féminin avec un mal infini et pendant de nombreuses vies, est-il vraisemblable que cette *inclination* puisse s'épuiser tout d'un coup ? Ou, si elle a été fixée par une vie, est-il vraisemblable qu'elle s'épuise à la mort et qu'elle permette l'incarnation suivante dans le sexe opposé ? Je ne le crois pas. Il pourrait arriver que l'Ego puisse avoir été homme dans une vie antérieure et s'incarner ensuite comme femme, mais cela signifierait qu'il avait généré une inclination vers le caractère essentiel féminin, à mon avis, un état concret de pensée, dans le tréfonds de sa nature, ou bien encore pour une autre des nombreuses raisons possibles. Il n'est pas sage d'établir de telles règles de fer, inflexibles. La nature n'œuvre pas ainsi. Elle est

toujours prête à briser quelque règle que, dans notre folie, nous pensions être de durée éternelle. Voici ma conclusion : l'Ego continuera en tant que femme ou homme, exactement aussi longtemps que sa nature la plus profonde est de la même trempe, du même moule et de la même inclination que le sexe particulier dans lequel il s'incarne en général. Selon mon modeste jugement, la théorie d'alternance régulière est totalement sans fondement. Mais après tout, aucun de nous ne peut décider de la question. Les Apôtres chrétiens ont décrété qu'une incarnation comme femme est plus bas dans l'échelle des valeurs qu'une incarnation comme homme lorsqu'ils dirent que les femmes sont sauvées uniquement par le mariage, mais même certains théosophes chrétiens peuvent, en ceci, ne pas admettre ce que disent les Apôtres.

W. Q. Judge

Les circonstances qui déterminent si une individualité donnée naîtra à telle période de sa carrière sur Terre comme homme ou comme femme sont sans aucun doute explicables à la lumière d'une connaissance très avancée, mais certainement auraient trait à des détails minutieux de la cosmologie, qui ne pourraient être rendu compréhensibles sans qu'une vaste connaissance préliminaire ne soit acquise. Pour parler d'une façon générale, il n'y a pas de différence spirituelle entre *un* homme et *une* femme, un mâle et une femelle, pour désigner les différents principes intérieurs de la créature humaine.

H.P. Blavatsky

L'Ego passe par une série d'incarnations, dans certaines il peut être dans le corps d'un homme, dans d'autres dans celui

d'une femme. Le sexe du véhicule est-il choisi consciemment par l'Ego spirituel pour parfaire la connaissance ou bien dépend-t-il du Karma engendré dans une vie précédente ? Est-ce qu'un principe peut être considéré prépondérant dans un sexe plus que dans l'autre ?

Si la qualité masculine est la caractéristique prédominante, l'Ego sera probablement dans un corps mâle la fois suivante ; sinon, dans l'autre sexe. Mais la doctrine du Visishtadwaitisme qui dit : « le Bon Karma est celui qui est agréable à Îshwara (l'Ego) et le mauvais Karma celui qui lui est désagréable » répond à l'ensemble de la question.

W. Q. Judge.

The Vahan — Mai 1892

LA RÉINCARNATION DES ANIMAUX³

On a très peu traité la question de savoir si la théorie de la réincarnation s'applique aux animaux de la même façon qu'aux hommes. Si les Brahmanes qui sont bien versés dans les œuvres sanscrites, venaient à publier leurs idées sur ce sujet, nous pourrions, sans doute, disposer enfin d'une masse considérable de matériaux pour réfléchir et pour trouver dans les théories et allégories hindoues, bien des clefs à cette question. Même le folklore hindou peut apporter beaucoup de suggestions. On découvrirait dans toutes les « superstitions » populaires un élément important de vérité qui se révèle lorsqu'on examine, à la lumière de la Religion-Sagesse, les notions communément reçues. Un bon exemple illustre ceci sur le plan matériel dans le nouveau traitement proposé pour la variole. Une ancienne superstition voulait que les malades atteints de cette affection, soient soignés et tenus dans l'obscurité. Mais les docteurs modernes abandonnèrent cette pratique. Récemment, toutefois, quelqu'un eut une « intuition soudaine », comme à l'accoutumée, et pensa que les rayons chimiques du soleil avaient peut-être quelque influence sur cette maladie et il entreprit d'essayer des vitres rouges sur toutes les fenêtres des chambres où se trouvaient les malades. Ce fut un succès ; on admit la théorie que dans cette maladie les rayons chimiques abîmaient la peau et la santé comme le font les coups de soleil ordinaires. Nous voyons ici, si ce fait se vérifie, que cette ancienne superstition était basée sur une loi de la nature. De la même façon, le folklore d'un peuple, aussi ancien que les Hindous, mérite d'être étudié dans le but de découvrir la vérité ensevelie. S'ils possèdent des notions concernant le sort des

³ Publié par W. Q. Judge dans *The Path* — Avril 1894.

animaux, une analyse serrée de leurs idées pourrait nous apporter quelques suggestions précieuses.

Si nous envisageons la question à la lumière des théories théosophiques, nous voyons qu'il existe une grande différence entre l'homme et les animaux. L'homme se réincarne comme homme, parce qu'il a atteint le sommet de l'échelle évolutive actuelle. Il ne peut retourner en arrière car *Manas* est trop développé. Il a un *Devachan* parce qu'il est un penseur conscient. Les animaux ne peuvent avoir *Manas* aussi développé et c'est pourquoi ils ne peuvent être soi-conscients dans le sens où l'homme l'est. En dehors de cela, le règne animal étant inférieur, il possède encore l'impulsion de s'élever vers des formes supérieures. Mais nous avons l'affirmation bien nette de la part des Adeptes, par l'intermédiaire d'H.P.B., que s'il est possible aux animaux de s'élever dans leur propre règne, ils ne peuvent plus, au cours de cette évolution, arriver au stade humain, car nous avons atteint le point médian ou point tournant de la quatrième ronde. A ce sujet, H.P.B. a publié dans le second volume de la *Secret Doctrine* (première édition) une note au bas de la page 196, qui dit ce qui suit : « En qualifiant l'animal de « sans âme », ce n'est pas priver une bête, de l'espèce la plus humble à la plus élevée, d'une « âme », mais seulement d'une âme-Ego consciente et survivante, c'est-à-dire du principe qui survit à l'homme et se réincarne dans un autre homme. L'animal a un corps astral qui survit à la forme physique pour une courte période, mais sa Monade (animale) ne se réincarne plus dans la même espèce, mais dans une espèce supérieure et naturellement n'a pas de « Dévachan ». Il a en lui-même les *germes* de tous les principes humains, mais ils sont *latents* ».

Ici la distinction décrite plus haut est faite. Elle est due à l'Ame-Ego, c'est-à-dire à *Manas* avec *Buddhi* et *Atma*. Ces principes étant latents dans l'animal, et, la porte du royaume humain étant fermée, ils peuvent s'élever à des espèces supérieures, mais pas au stade humain. Bien entendu, on ne veut pas dire ici qu'un chien ou un autre animal ne se réincarne jamais en tant que chien, mais que la monade a tendance à s'élever vers des espèces supérieures, quelles qu'elles soient, quand elle est allée au-delà de la nécessité d'expériences supplémentaires en tant que « chien ». Selon la position qu'assume l'auteur, il est naturel de supposer que la forme astrale de l'animal ne persiste pas longtemps, comme elle le dit, et par suite, que les aspects astraux ou les apparitions d'animaux ne sont pas fréquents. Et tel est le fait. J'ai entendu parler de peu de cas, mais vraiment peu, où un animal favori ait fait une apparition après sa mort, et même le champ fertile du spiritisme n'a que de rares exemples de ce genre. Mais ceux qui ont appris à connaître le monde astral, savent que les êtres humains peuvent y revêtir la forme de l'animal ou de la chose auxquels leur caractère les apparente étroitement, et cette espèce d'apparition ne se limite pas aux morts, mais est très courante parmi les vivants. C'est par de tels signes que les clairvoyants connaissent la vie et les pensées de la personne qu'il rencontre. Ce fut sous l'action de cette loi que Swedenborg vit tant de choses curieuses de son temps.

L'objection qui se base sur le nombre immense d'animaux morts et vivants qui existent et pour lesquels des monades à ce stade évolutif doivent être fournies, s'explique de la sorte. Bien que l'on affirme qu'aucune nouvelle monade animale n'entre plus dans le règne humain, on ne dit pas, ni ne fait sous-entendre, que l'entrée de monades nouvelles dans le règne animal ait cessé. Il se peut qu'elles proviennent d'autres mondes

pour évoluer parmi les animaux de ce globe. Il n'y a rien d'impossible à cela, et ceci nous donne une réponse à la question soulevée : D'où viennent les nouvelles monades animales, en supposant que toutes les monades actuelles aient épuisé le nombre total des espèces supérieures possibles ici ? Il est tout à fait possible également que les monades animales soient entraînées vers d'autres branches de la chaîne terrestre en avance sur l'homme, dans le but de poursuivre leur développement nécessaire et ceci diminuerait le nombre de leurs apparitions sur terre. Car ce qui garde l'homme si longtemps ici, c'est le pouvoir de sa pensée qui est si grand qu'il crée pour tous un *Dévachan* d'environ quinze siècles, avec quelques exceptions, et pour certains qui désirent le « ciel », un *Dévachan* d'une durée énorme. Les animaux, au contraire, étant dépourvus d'un *Manas* développé, n'ont aucun *Dévachan*, et sont obligés de poursuivre leur marche en avant sur la planète suivante de la chaîne. Ceci est logique et utile, car cela leur donne la chance de se développer afin d'être prêts lorsque sonnera l'heure pour les monades de ce règne de s'élever au stade d'un nouveau règne humain. Elles n'auront rien perdu, mais auront, au contraire, beaucoup gagné.

William Brehon